



CONTRAT RELATIF AUX AVOIRS DIGITAUX POUR LES COMPTES YUH

A. LE SERVICE

1. ÉTENDUE DU SERVICE

1.1. En tant que titulaire d'un compte bancaire Yuh («vous»), Swissquote Bank SA («nous» ou la «Banque») vous propose, en tant que service supplémentaire (le «Service»):

a) **Souscription**: la possibilité de souscrire à certains avoirs digitaux émis et cessibles sur un registre décentralisé (distributed ledger) et/ou «blockchain» (chacun un «**Registre Décentralisé**»), y compris des cryptomonnaies, jetons (tokens) et autres types d'avoirs cryptographiques (les «**Avoirs Digitaux**»), qu'un émetteur peut offrir à la souscription ou à la vente (individuellement, une «**Offre**»);

b) **Négoce**: la possibilité d'acheter et/ou de vendre des Avoirs Digitaux;

c) **Transferts**: la possibilité de transférer des Avoirs Digitaux vers ou depuis une adresse ou un «wallet» sur le Registre Décentralisé concerné (individuellement, une «**ARD**»); et

d) **Dépôt**: le dépôt des Avoirs Digitaux sur les comptes bancaires Yuh («Comptes Yuh») et les services connexes.

Le Service est fourni selon les modalités et conditions du présent Contrat relatif aux Avoirs Digitaux (le «**Contrat**») au moyen de fonctions dédiées (le «**Système**») de l'application mobile via laquelle les Comptes Yuh peuvent être gérés (l'«**App Yuh**»).

L'utilisation du Service comporte des risques. Vous devez lire attentivement la description des risques figurant en annexe au présent Contrat.

1.2. Vous reconnaissez et acceptez ce qui suit:

- la liquidité disponible pour le négoce des Avoirs Digitaux via le Système, le cas échéant, peut reposer sur les prix offerts par nos fournisseurs de liquidité, qui peuvent inclure des marchés réglementés ou non réglementés, des plateformes de négoce, des contreparties et d'autres fournisseurs de services sur lesquels nous n'avons aucun contrôle (les «**Fournisseurs de Liquidité**»), pour les Avoirs Digitaux concernés;
- nous ne sommes nullement tenus de proposer des prix pour des Avoirs Digitaux, en particulier dans les situations

d'illiquidité dans lesquelles aucun de nos Fournisseurs de Liquidité ne propose de prix; et

- nous ne sommes nullement tenus d'accepter tous les Avoirs Digitaux en dépôt ou d'autoriser tous les transferts d'Avoirs Digitaux que vous pourriez souhaiter exécuter, et ne nous y engageons aucunement.

Vous reconnaissez et acceptez ne **pas** pouvoir, via le Système, sauf indication contraire spécifique de la Banque et/ou stipulation contraire du Contrat:

- acheter ou vendre des Avoirs Digitaux autrement qu'en les achetant et/ou les vendant via le Système;
- recevoir ou transférer des Avoirs Digitaux depuis ou vers le Compte Yuh, ou autrement depuis ou vers le Système, sauf de la façon et selon les conditions que nous déterminerons à tout moment;
- acheter ou vendre des biens ou services avec des Avoirs Digitaux par notre intermédiaire; et
- demander la livraison de tout jeton physique, certificat ou autre instrument incorporant des Avoirs Digitaux.

B SOUSCRIPTION D'AVOIRS DIGITAUX

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À UNE OFFRE

2.1. Pour les besoins de la prestation du Service en lien avec une Offre, le présent Contrat peut être complété d'un ordre de souscription pour chaque Offre spécifique à laquelle vous pouvez décider de participer, de même que des documents supplémentaires et avis de non-responsabilité (disclaimers) relatifs à l'Offre que nous pouvons remettre (le document de souscription et les documents supplémentaires sont désignés comme les «**Documents de Souscription**»).

2.2. Afin de participer à une Offre, vous devrez :

- a) examiner et accepter les termes de l'Offre, décrits dans le «white paper», le prospectus, le «term sheet», le résumé et/ou tout autre document préparé par l'émetteur des Avoirs Digitaux («**l'Émetteur**») en vue de leur distribution aux acquéreurs des Avoirs Digitaux dans le cadre de l'Offre (les «**Documents de l'Offre**»);
- b) accepter et vous conformer aux stipulations et conditions figurant dans les Documents de l'Offre que nous pourrions signer en notre propre nom, mais pour votre compte, et prendre toutes les mesures nécessaires



pour nous permettre de nous conformer aux obligations qui nous incombent au titre des Documents de l'Offre, dans la mesure où ces obligations concernent les Avoirs Digitaux que nous détenons pour votre compte ;

c) nous autoriser à, et nous donner pour instruction de, faire les déclarations et donner les garanties pouvant être requises dans le cadre des Documents de l'Offre ; et

d) vous conformer aux modalités et conditions applicables au Service et aux Comptes Yuh, y compris au présent Contrat et aux Documents de Souscription.

2.3. Nous pourrions, sans y être tenus, fournir les Documents de l'Offre via le Système. Il vous appartient d'obtenir des copies des Documents de l'Offre.

2.4. Nous ne sommes pas tenus de vous autoriser à participer à toutes les Offres disponibles sur le Système, et pouvons limiter la possibilité pour vous de participer à certaines Offres ou à la totalité des Offres en raison de votre pays de résidence ou si nous l'estimons nécessaire (i) pour nous conformer aux Documents de l'Offre, (ii) pour nous conformer aux stipulations de tout contrat entre nous et l'Émetteur ou un tiers actif en lien avec l'Offre, ou (iii) pour notre propre protection. Nous ne sommes pas tenus de communiquer les raisons pour lesquelles nous vous empêchons de participer à une Offre particulière.

3. ORDRES DE SOUSCRIPTION

3.1. Afin de participer à une Offre, vous devez au préalable soumettre un ordre irrévocable de souscription ou d'acquisition des Avoirs Digitaux offerts dans une Offre (un « **Ordre de Souscription** »).

3.2. Nous traiterons les Ordres de Souscription conformément à la clause 17 ci-dessous.

3.3. Lors du traitement d'un Ordre de Souscription, nous sommes en droit de convertir en premier lieu les espèces déposées sur votre compte dans une devise ou cryptomonnaie dans laquelle la souscription ou l'acquisition des Avoirs Digitaux peut être effectuée conformément aux termes de l'Offre. Si la souscription ou l'acquisition peut être effectuée en plusieurs devises ou cryptomonnaies, et en l'absence d'instructions spécifiques de votre part, nous déciderons de la devise ou de la cryptomonnaie dans laquelle l'Ordre de Souscription sera exécuté.

3.4. Un Ordre de Souscription sera considéré avoir été exécuté par la Banque lorsque les fonds nécessaires à la souscription ou l'acquisition des Avoirs Digitaux (la « **Contribution** ») sont débités de votre Compte Yuh.

3.5. Vous reconnaissez que l'exécution de l'Ordre de Souscription peut ne pas nécessairement entraîner l'émission, l'attribution ou la livraison immédiate en notre faveur par l'Émetteur des Avoirs Digitaux. Dans ce cas, ces Avoirs Digitaux ne seront crédités sur votre Compte Yuh qu'une fois qu'ils nous auront effectivement été livrés, pour votre compte. L'Émetteur peut, en particulier, être en droit de recevoir en premier lieu les fonds (y compris la Contribution) et de n'émettre (ou « mint ») les Avoirs Digitaux que dans une seconde phase. **Vous supportez tous les risques associés aux Avoirs Digitaux à compter de l'exécution de l'Ordre de Souscription** (c'est-à-dire à compter du moment où la Contribution est débitée de votre Compte Yuh). Ces risques incluent, en particulier, le risque que l'Émetteur soit défaillant ou autrement incapable d'émettre les Avoirs Digitaux. Une fois un Ordre de Souscription exécuté, nous sommes en droit de transférer le montant de la Contribution à l'Émetteur et ne sommes pas tenus de retarder ou de demander la restitution de la Contribution si l'Émetteur est défaillant ou est susceptible d'être défaillant ou sembler, de toute autre manière, ne pas être en mesure de livrer les Avoirs Digitaux.

3.6. Vous reconnaissez que le montant des Avoirs Digitaux effectivement livrés par l'Émetteur peut être inférieur au montant précisé dans le Document de Souscription, en fonction d'un certain nombre de risques et de facteurs, y compris l'allocation effective par l'Émetteur dans le cadre des documents de l'Offre, dans le cas où l'intégralité ou une partie de la souscription est refusée par l'Émetteur et/ou tel qu'autrement prévu par les termes des Documents de l'Offre.

3.7. Nous pouvons, à notre entière appréciation, regrouper de multiples Ordres de Souscription du même client ou de plusieurs clients pour la même Offre, et placer uniquement un Ordre correspondant auprès de l'Émetteur, ou prendre toutes autres mesures que nous estimons appropriées ou souhaitables dans le cadre de l'exécution de l'Ordre de Souscription. En particulier, nous pouvons prendre des mesures appropriées en cas de multiples Ordres de Souscription afin de garantir une allocation juste (i) des Avoirs Digitaux souscrits entre nos clients participant à la même Offre et (ii) des primes (bonus) ou remises (discounts) applicables dans le cadre de l'Offre. Vous reconnaissez qu'en raison du fait que la Contribution est faite via la

Banque, toute prime ou remise peut être calculée sur la base de la souscription totale faite par la Banque pour le compte de tous nos clients, y compris vous-même, et, dès lors, cette prime ou remise ne sera pas nécessairement déterminée sur la base de votre Contribution individuelle.

4. SERVICES AUX ÉMETTEURS | RÉMUNÉRATION | CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 4.1. Nous pouvons assurer à tout moment des services pour certains Émetteurs, y compris en lien avec une Offre. Ces services peuvent inclure des services bancaires, de lutte contre le blanchiment d'argent / KYC, de distribution et/ou d'autres services de marketing.
- 4.2. Nous pouvons recevoir des rétrocessions, des paiements, des frais, des commissions, y compris des commissions d'état, des remboursements, des remises, des rabais, une rémunération de distribution, des incitations financières, et d'autres bénéfices monétaires ou non monétaires (ci-après désignés collectivement la «rémunération») de la part de l'Émetteur ou de tiers en lien avec les Avoirs Digitaux et/ou les services que nous assurons pour un Émetteur en lien avec une Offre ou de toute autre manière.
- 4.3. Les paramètres de calcul de notre rémunération peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs pour chaque Offre. Dans la mesure requise par la loi applicable, les détails ou les paramètres de calcul de la rémunération seront communiqués dans les Documents de l'Offre, dans les Documents de Souscription ou sur le site **www.yuh.com** (le «Site Web Yuh»), par exemple dans une feuille d'information dédiée.
- 4.4. Vous êtes informé du fait que la rémunération peut entraîner des conflits d'intérêts potentiels. Nous avons dûment tenu compte du risque de conflits et avons pris les mesures appropriées afin de les atténuer, et, dès lors, vous consentez à ce que nous recevions et conservions la rémunération. **Dans la mesure requise par la loi, vous convenez que la rémunération appartient intégralement à la Banque (en sus des Frais que vous devez payer au titre des présentes) et vous renoncez à tout droit de restitution de la rémunération.** Les dispositions spécifiques que nous pouvons avoir mises en place avec vous, ainsi que les dispositions impératives de la loi applicable, restent réservées.
- 4.5. En outre, certains Émetteurs peuvent donner à nos dirigeants, salariés et consultants la possibilité de participer à toute Offre et souscrire aux Avoirs Digitaux avant vous

et/ou à des conditions plus favorables que celles que nous vous avons offertes ou que nous vous offrirons, comme cela peut être précisé dans les Documents de l'Offre et/ou les Documents de Souscription.

- 4.6. En concluant le présent Contrat et chaque fois que vous transmettez un Ordre (tel que ce terme est défini ci-dessous), vous êtes et serez réputé avoir pris acte de l'existence de certains conflits d'intérêts, y avoir consenti et avoir irrévocablement renoncé à toute réclamation concernant l'existence d'un tel conflit d'intérêts.

5. OBLIGATIONS DE LA BANQUE | LIMITATIONS

- 5.1. Vous reconnaissez et convenez que notre rôle, nos obligations et notre responsabilité envers vous concernant les Avoirs Digitaux auxquels vous avez souscrit dans le cadre du Service seront limités à:
 - a) la souscription et la détention des Avoirs Digitaux à titre fiduciaire en notre nom, mais pour votre compte, selon les stipulations du présent Contrat;
 - b) l'accomplissement des formalités administratives relatives aux Avoirs Digitaux conformément à vos instructions (sous réserve de dispositions différentes du présent Contrat et des Documents de Souscription); et
 - c) l'exécution, dans la mesure du possible et sous réserve des limitations du présent Contrat, des Documents de l'Offre et des Documents de Souscription, de vos instructions concernant les Avoirs Digitaux.
- 5.2. Sauf stipulation contraire des Documents de Souscription, **nous n'effectuons pas de «due diligence» sur les Avoirs Digitaux et/ou les Émetteurs.** Si nous effectuons une «due diligence» sur certains Avoirs Digitaux et/ou Émetteurs, nous y procédons à notre bénéfice exclusif, en particulier afin d'accepter l'Émetteur concerné et d'assurer la prestation de certains services en faveur dudit Émetteur en lien avec une Offre. Vous n'êtes pas en droit d'obtenir des informations sur l'éventuelle «due diligence» que nous avons effectuée (le cas échéant) et ne pourrez pas vous baser sur cette vérification de «due diligence», la façon dont elle a été menée, ou ses conclusions ou résultats, ni en bénéficier. **Nous n'examinons pas non plus ni ne vérifions le contenu des Documents de l'Offre et ne nous engageons pas à vérifier l'exactitude ou le caractère complet des informations qui s'y trouvent.**
- 5.3. Nous n'examinons pas le code informatique des Avoirs Digitaux et/ou le code informatique qui détermine le



fonctionnement de ces Avoirs Digitaux (le «**Contrat Intelligent**» (smart contract)) utilisé par les Émetteurs en lien avec les Offres et/ou les Avoirs Digitaux concernés.

5.4. **Nous ne sommes pas tenus d'effectuer et n'effectuerons pas de contrôle sur les Émetteurs, que ce soit pendant des Offres ou après celles-ci.** Nous n'avons aucun contrôle sur la façon dont les Émetteurs utiliseront les fonds reçus dans le cadre des Offres et ne garantissons pas que tout projet entrepris par les Émetteurs sera couronné de succès. En particulier, nous ne prendrons aucune mesure pour vérifier ou contrôler que les fonds recueillis par les Émetteurs dans le cadre d'Offres sont utilisés dans le meilleur intérêt des contributeurs ou conformément aux termes de l'Offre.

5.5. Sauf indication contraire dans les Documents de Souscription, **nous ne fournissons pas de liquidité pour les Avoirs Digitaux**, et n'agissons pas, en particulier, en tant que teneur de marché pour des Avoirs Digitaux. **Rien ne garantit que vous serez en mesure de vendre les Avoirs Digitaux – en particulier ceux auxquels vous avez souscrit dans le cadre d'une Offre – via la Banque.** Les Avoirs Digitaux doivent être considérés comme des investissements potentiellement illiquides dans la mesure où rien ne garantit qu'un marché secondaire se développera pour les Avoirs Digitaux, et même si ce marché secondaire existe, **nous ne sommes pas tenus d'offrir des services de courtage vous permettant d'accéder à un quelconque marché secondaire pour les Avoirs Digitaux.**

C TRANSFERTS D'AVOIRS DIGITAUX

6. TRANSFERTS AUTORISÉS | VÉRIFICATIONS DE LA BANQUE

6.1. Nous autorisons les transferts d'Avoirs Digitaux (les «**Transferts**»); le verbe «**Transférer**» sera interprété en conséquence) depuis une ARD non contrôlée ou exploitée par nous (individuellement, une «**ARD Externe**») vers votre Compte Yuh ou vers le Système via une ARD contrôlée ou exploitée par nous (individuellement, une «**ARD de la Banque**»), et inversement, à notre entière appréciation. **Vous n'aurez pas le droit de nous demander d'effectuer ou d'accepter un Transfert particulier, même si ledit Transfert respecte les stipulations du présent Contrat et la documentation relative au Compte Yuh.**

6.2. Nous ne serons pas tenus d'effectuer les Transferts dans un délai prescrit. Les Transferts d'Avoirs Digitaux risquent d'être plus longs à traiter que les paiements traditionnels

en devises fiduciaires émises par l'État ou le transfert de titres via le système bancaire traditionnel en raison de facteurs techniques, y compris l'utilisation de plateformes de «stockage à froid» et les algorithmes de validation utilisés sur le Registre Décentralisé concerné. En outre, nous pouvons soumettre à condition, retarder ou refuser l'exécution des Transferts. Vous reconnaissez que ces restrictions peuvent empêcher l'exécution de stratégies prédéfinies ou l'exécution de transactions qui dépendent de ces Transferts.

6.3. Nous serons en droit de définir certains types d'Avoirs Digitaux pour lesquels les Transferts sont (ou ne sont pas) autorisés, de fixer des limites aux Transferts qui s'appliquent généralement à tous les Clients, de demander des pièces justificatives et de procéder à des vérifications vous concernant et concernant votre situation, les ARD Externes ou les Avoirs Digitaux. Ces vérifications peuvent inclure des Transferts en notre faveur de faibles quantités d'Avoirs Digitaux, ainsi que des demandes d'information et/ou de documentation sur le donneur d'ordre et/ou le bénéficiaire d'un Transfert. Si nous vous demandons d'effectuer un Transfert de cette nature à des fins de vérification, nous ne serons pas tenus de créditer les Avoirs Digitaux concernés sur votre Compte Yuh ni de vous Transférer de nouveau les Avoirs Digitaux. **Vous nous autorisez par les présentes à procéder à ces vérifications et vous vous engagez, à notre demande, à fournir les pièces justificatives, consentements de tiers et autres informations que nous sommes susceptibles de solliciter afin d'autoriser les Transferts.** Aucune disposition du présent Contrat ne saurait être interprétée comme créant une obligation pour nous d'effectuer ou d'accepter un Transfert, y compris si vous avez fourni toutes les informations et les confirmations que nous avons demandées.

7. EXÉCUTION DES TRANSFERTS

7.1. Vous ne pouvez initier un Transfert qu'après avoir obtenu notre autorisation préalable et reçu les données relatives au Transfert, y compris les détails d'une ARD de la Banque si vous souhaitez Transférer des Avoirs Digitaux sur votre Compte Yuh. Vous n'utiliserez pas les ARD de la Banque que nous aurons communiquées précédemment dans le cadre des données relatives au Transfert, à moins que nous n'ayons confirmé que ces ARD de la Banque peuvent être réutilisées pour le Transfert envisagé. Si vous initiez un Transfert avant d'avoir reçu notre autorisation préalable ou si, après avoir donné notre autorisation préalable, nous décidons de ne pas autoriser le Transfert, nous ne serons pas tenus de créditer les Avoirs Digitaux concernés sur

vosre Compte Yuh. Dans un tel cas, nous agirons comme nous l'entendons afin de protéger nos intérêts, et serons notamment en droit d'initier un Transfert des Avoirs Digitaux (déduction faite des frais ou coûts du Transfert) vers une ARD Externe vers ou depuis laquelle vous avez Transféré des Avoirs Digitaux en utilisant le Service (autre que les ARD Externes que vous nous avez expressément demandé par écrit de ne pas utiliser pour les Transferts) ou de conserver les Avoirs Digitaux jusqu'à ce que vous ayez fourni les informations ou les documents que nous avons demandé(e)s et/ou jusqu'à ce que nous ayons achevé, à notre satisfaction, toutes les vérifications que nous jugeons nécessaires pour notre propre protection ou pour respecter les lois, réglementations et normes professionnelles applicables. En outre, **vous reconnaissez qu'il est possible que les Avoirs Digitaux ne soient pas tous compatibles avec le Système et que, si vous initiez un Transfert d'Avoirs Digitaux qui sont incompatibles avec le Système, ces Avoirs Digitaux pourraient être irrémédiablement perdus.**

7.2. Vous reconnaissez qu'il vous incombe de nous communiquer les données correctes relatives au Transfert (p. ex. les détails de l'ARD Externe concernée). Nous serons en droit de nous baser sur les données relatives au Transfert que vous nous aurez fournies et ne serons pas tenus de vérifier lesdites données relatives au Transfert. Il vous appartiendra également de vous assurer que vous avez accès aux clés, mots de passe ou autorisations nécessaires pour utiliser les ARD sur lesquelles vous nous demandez de Transférer les Avoirs Digitaux. Il vous incombera également de vous assurer que vous avez correctement saisi nos données relatives au Transfert au moment d'initier un Transfert vers une ARD de la Banque. **Vous reconnaissez que la moindre erreur, en apparence mineure, dans la communication des données relatives au Transfert pourrait entraîner la perte irrémédiable des Avoirs Digitaux**, et nous déclinons toute responsabilité dans un tel cas.

7.3. Afin de recevoir des Avoirs Digitaux sur une ARD Externe, vous devez disposer, ou faire en sorte qu'un tiers dispose, d'un «wallet» possédant une infrastructure technique qui est compatible avec la réception, le stockage et le Transfert des Avoirs Digitaux concernés, comme cela peut être prescrit à tout moment par l'Émetteur correspondant desdits Avoirs Digitaux. **Vous assumez l'entière responsabilité de vous assurer que l'ARD Externe et le «wallet» associé concerné sont compatibles avec les Avoirs Digitaux dont vous demandez un Transfert vers l'ARD Externe**, et supportez le risque de perte desdits Avoirs Digitaux. Nous ne serons pas tenus de vérifier la compatibilité des Avoirs Digitaux concernés avec l'ARD

Externe ou le «wallet», ni de vous alerter quant aux éventuelles exigences particulières susceptibles d'être applicables à certains Avoirs Digitaux.

7.4. Au moment d'initier des Transferts d'Avoirs Digitaux depuis une ARD Externe vers une ARD de la Banque, il vous incombera de définir et payer tous les frais (y compris les frais «d'extraction») relatifs au Transfert.

7.5. L'exécution des Transferts est soumise à des risques et aux actions de tiers sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Vous reconnaissez, en particulier, que nous ne contrôlons pas le Registre Décentralisé concerné, et que l'accord ou le consentement d'une partie substantielle des parties prenantes du Registre Décentralisé concerné peut s'avérer nécessaire pour accepter un Transfert. Lorsque nous acceptons d'exécuter un Transfert depuis le Système vers une ARD Externe, nous ne garantissons pas que les parties prenantes concernées approuveront le Transfert et, lors de l'exécution des Transferts, nous nous engageons uniquement à envoyer (ou faire en sorte qu'un tiers envoie) un message de transaction à un nœud de validation sur le Registre Décentralisé concerné, que nous jugeons raisonnablement actif.

7.6. Nous ne garantissons pas que les Avoirs Digitaux que nous Transférons vers une ARD Externe seront acceptés par les banques tierces, les bourses, les fournisseurs de «wallet» ou les commerçants auprès desquels vous pourriez vouloir utiliser ces Avoirs Digitaux. **Vous supportez le risque de perte de tout ou partie des Avoirs Digitaux si les données relatives au Transfert sont incomplètes, erronées ou inappropriées.**

8. FRAIS DE TRANSFERT

8.1. Au moment d'initier des Transferts depuis une ARD de la Banque vers des ARD Externes, nous réglerons (à vos seuls frais et risques) les frais (y compris les frais «d'extraction») qui s'avèrent strictement nécessaires (conformément aux règles et protocoles du Registre Décentralisé concerné) à l'exécution du Transfert.

8.2. Nous serons néanmoins en droit de payer des frais plus élevés pour le Transfert si nous l'estimons nécessaire pour garantir une exécution du Transfert dans un délai raisonnable (et serons alors en droit de vous facturer ces frais). Nonobstant ce qui précède, nous n'avons aucune obligation d'analyser chaque Transfert envisagé et/ou de payer les frais qui seraient nécessaires pour garantir le meilleur résultat pour vous en termes de délai et de coûts.

9. RESPONSABILITÉ DES TRANSFERTS | VOS DÉCLARATIONS

9.1. **Vous serez seul responsable des coûts, pertes ou dommages résultant de Transferts erronés, incomplets, retardés ou refusés.**

9.2. Nous ne saurions être tenus pour responsables des pertes ou dommages résultant de notre utilisation des informations (en particulier les données relatives au Transfert, y compris l'ARD Externe) que vous avez fournies dans le cadre du traitement d'un Transfert et/ou en réponse à l'une quelconque de nos procédures de vérification.

9.3. Sauf accord exprès de notre part et sous réserve d'autres exigences et/ou vérifications que nous pourrions imposer à notre entière discrétion, ou demander, vous déclarez et garantissez :

- que vous êtes l'unique propriétaire et le contrôleur exclusif des ARD Externes depuis ou vers lesquelles vous demandez un Transfert en vertu des présentes, ou, sous réserve que nous ayons expressément accepté un Transfert vers ou depuis des ARD détenues ou contrôlées par un prestataire de services tiers (p. ex. un dépositaire, une bourse ou un autre intermédiaire), que le prestataire de services tiers agit pour votre compte et à vos risques et selon vos instructions ;
- que vous êtes l'unique propriétaire des Avoirs Digitaux à Transférer et que vous êtes respectivement le donneur d'ordre et le bénéficiaire final du Transfert ; et
- que vous comprenez et acceptez les risques relatifs au Service et aux Avoirs Digitaux, et en particulier aux Transferts depuis ou vers des ARD Externes.

D DÉPÔT D'AVOIRS DIGITAUX

10. SERVICES DE DÉPÔT

10.1. Nous pouvons conserver en dépôt les Avoirs Digitaux acquis via le Système ou Transférés vers des ARD de la Banque (a) soit directement, (b) soit auprès d'un dépositaire tiers, d'un dépositaire ou d'un fournisseur de services professionnel (individuellement, un « **Sous-dépositaire** ») en notre nom, en agissant à titre fiduciaire, mais pour votre compte et à vos seuls risques. Nous sélectionnons les Sous-dépositaires à notre entière discrétion. Sur demande écrite, nous fournirons une liste des critères que nous avons utilisés pour identifier les Sous-dépositaires pertinents. Vous reconnaissez que, sauf indication contraire de notre part, **nous déciderons à notre entière**

appréciation si les Avoirs Digitaux sont conservés en dépôt directement par nous ou par un Sous-dépositaire. Une partie substantielle, et éventuellement l'intégralité, des Avoirs Digitaux peut donc être détenue auprès d'un Sous-dépositaire. Nous détiendrons tous les Avoirs Digitaux ponctuellement crédités sur votre Compte Yuh uniquement à titre fiduciaire en votre nom. Vous restez le propriétaire légal et l'ayant droit économique de ces Avoirs Digitaux.

10.2. La liste des Sous-dépositaires que nous pouvons utiliser pour les Avoirs Digitaux est disponible sur le Site Web Yuh et/ou dans le Système et nous pouvons la modifier ou la mettre à jour à tout moment sans préavis. Sauf indication contraire de notre part, vous n'êtes pas autorisé à soumettre des instructions concernant le choix des Sous-dépositaires auprès desquels vos Avoirs Digitaux doivent être conservés en dépôt. Le dépôt de vos Avoirs Digitaux auprès de Sous-dépositaires est soumis aux lois, aux coutumes, aux règles et aux conventions applicables au Sous-dépositaire, en particulier dans la juridiction du Sous-dépositaire.

10.3. Les Avoirs Digitaux détenus pour votre compte peuvent être regroupés avec des Avoirs Digitaux du même type appartenant à d'autres clients de la Banque, au Sous-dépositaire et/ou à d'autres clients du Sous-dépositaire. **Dans un tel cas, vous n'aurez pas droit à des Avoirs Digitaux spécifiques, mais aurez droit à la place, sous réserve des lois et réglementations applicables et du présent Contrat, à une quantité d'Avoirs Digitaux de même description et de même montant ou qualité, ou au droit de recevoir cette quantité que nous détenons, à titre fiduciaire, envers tout Sous-dépositaire, ou à la contre-valeur de la vente de ces Avoirs Digitaux dans une devise ou cryptomonnaie quelconque.**

10.4. **Nous déclinons toute responsabilité au titre de toute perte résultant, directement ou indirectement, d'une action ou d'une omission de tout Sous-dépositaire, de l'insolvabilité / la faillite ou d'un événement similaire affectant tout Sous-dépositaire.** Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure ou jugerions difficile de récupérer les Avoirs Digitaux déposés auprès d'un Sous-dépositaire, nous pourrions vous céder tout droit de recours contre le Sous-dépositaire pour la restitution des Avoirs Digitaux ou pour la contre-valeur de la vente de ces Avoirs Digitaux dans toute autre devise ou cryptomonnaie, dans la mesure où un tel droit de recours existe et peut vous être cédé librement.

11. ÉVÉNEMENTS DE PERTE

- 11.1. Vous reconnaissez et acceptez d'assumer le risque que les Avoirs Digitaux que nous détenons directement et/ou qui sont détenus par un Sous-dépositaire soient compromis pour une raison quelconque (p. ex. piratage, vol, fraude, attaque informatique, perte de clé privée, etc.) (individuellement un «Événement de Perte»), en l'absence de fraude ou de faute grave de la Banque. En particulier, nous n'encourons aucune responsabilité en lien avec un Événement de Perte découlant d'un acte, d'une omission ou d'une autre manière attribuable à un quelconque Sous-dépositaire.
- 11.2. En présence d'un Événement de Perte, nous vous préviendrons dans les plus brefs délais et vous informerons de toute mesure prise pour en atténuer l'impact.

12. ABSENCE D'ENGAGEMENT À OFFRIR DES SERVICES DE DÉPÔT DANS LA DURÉE

- 12.1. Nous ne nous engageons pas à offrir des services de dépôt pour les Avoirs Digitaux pendant toute leur durée. Dans le cas où nous interrompons ou ne sommes plus en mesure de continuer à assurer les services de dépôt pour les Avoirs Digitaux, pour quelque raison que ce soit, nous pouvons empêcher, soumettre à des conditions ou retarder tout Transfert des Avoirs Digitaux si nous l'estimons nécessaire ou approprié pour notre propre protection et/ou pour nous conformer à nos obligations légales ou réglementaires.

E DISPOSITIONS COMMUNES

13. PROCÉDURES DE VÉRIFICATION | LIMITES DE TRANSACTION ET DE TRANSFERT

- 13.1. Nous pouvons exiger que vous procédiez à certaines procédures de vérification avant d'être autorisé à utiliser tout ou partie du Service, en particulier avant d'être autorisé à demander des Transferts vers ou depuis des ARD Externes. Dans le cadre de ces procédures de vérification, nous pouvons vous demander de fournir des informations et/ou des documents complémentaires, respectivement pour déterminer à notre satisfaction (si nous le jugeons approprié) que vous possédez et contrôlez l'ARD Externe vers ou depuis laquelle vous demandez un Transfert. Vous êtes seul responsable des coûts et frais liés au respect de ces demandes ou procédures de vérification.

- 13.2. En fonction des résultats des vérifications que nous effectuons, des informations et documents que vous recevez et/ou de l'activité sur un Compte Yuh, nous pouvons imposer, annuler ou modifier certaines limitations de votre capacité à utiliser tout ou partie du Service, à notre entière appréciation, dans le Système, en particulier des limites de négociation, des limites aux Transferts entrants et sortants ou des limites aux types ou Avoir Digitaux spécifiques.
- 13.3. Nous pouvons à tout moment exiger que vous fournissiez ou confirmiez des informations, y compris avant ou après la réalisation d'une Transaction (tel que ce terme est défini ci-dessous), y compris (afin d'éviter toute ambiguïté) les Transferts, et selon la vérification, suspendre certains Services à titre permanent ou temporaire. En outre, nous sommes en droit de Transférer tous les Avoirs Digitaux reçus d'une ARD Externe (déduction faite des frais ou coûts du Transfert) vers une ARD Externe vers ou depuis laquelle vous avez Transféré des Avoirs Digitaux en utilisant le Service (autre que les ARD Externes que vous nous avez expressément demandé par écrit de ne pas utiliser pour les Transferts).
- 13.4. Nous pouvons facturer des frais et coûts supplémentaires pour la réalisation de procédures de vérification, que ces frais figurent ou non sur une grille tarifaire.

14. LIMITATIONS À LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER LES AVOIRS DIGITAUX

- 14.1. Les Avoirs Digitaux disponibles au négoce via le Compte Yuh (tel qu'indiqué dans le Système à tout moment) peuvent uniquement être achetés et/ou vendus via le Système en échange d'un nombre limité de monnaies ayant cours légal (p. ex. les dollars américains et les euros) (individuellement, une «Devise Autorisée»), tel qu'indiqué dans le Système. Alors que le négoce des Avoirs Digitaux est généralement disponible à tout moment du lundi au dimanche (la «Période de Disponibilité»), vous comprenez que vous ne pouvez ni acheter ni vendre des monnaies ayant cours légal le samedi et le dimanche. Par conséquent, si vous souhaitez acheter des Avoirs Digitaux le samedi ou le dimanche, vous devez vous assurer de disposer d'un montant suffisant de la monnaie concernée ayant cours légal avant le vendredi à 23h00 (heure suisse) ou à toute autre heure indiquée par la Banque.
- 14.2. Nous pouvons imposer des limitations et restrictions à la possibilité pour vous de négocier les Avoirs Digitaux,

même si ces restrictions ne sont pas prévues par les termes des Avoirs Digitaux ou le Contrat Intelligent. Ces restrictions seront détaillées dans les Documents de Souscription ou dans le Système.

15. FRAIS

15.1. Le Service et chaque Transaction (tel que ce terme est défini ci-dessous), y compris (afin d'éviter toute ambiguïté) les Transferts, seront soumis à des frais (les « **Frais** »), dont les détails sont précisés dans la grille tarifaire actuelle publiée sur le Site Web Yuh ou convenus séparément par écrit.

15.2. Nous nous réservons le droit de modifier les Frais à tout moment et de vous informer de ces modifications de la manière que nous jugeons appropriée.

15.3. Nous nous réservons le droit d'appliquer des Frais différents selon des critères que nous définirons à notre entière appréciation (p. ex. le volume des Avoirs Digitaux, la taille de l'Ordre, les vérifications que nous avons effectuées avant d'accepter un Ordre).

16. DROITS ATTACHÉS AUX AVOIRS DIGITAUX

16.1. Vous reconnaissez que les Avoirs Digitaux peuvent incorporer divers droits et obligations, lesquels peuvent être définis par l'Émetteur et décrits dans les Documents de l'Offre, le cas échéant.

16.2. Sauf indication contraire dans les Documents de Souscription, **nous ne nous engageons pas à exercer les droits incorporés dans les Avoirs Digitaux ou à exécuter les obligations imposées aux détenteurs de ces Avoirs Digitaux pour votre compte. En outre, nous ne sommes pas tenus de garantir que vous serez, ou de faire en sorte que vous soyez, en mesure d'exercer ces droits directement.** Vous reconnaissez que ceci peut avoir d'importantes conséquences pour vous, dans la mesure où **nous n'avons pas l'obligation** :

- de réclamer des dividendes ou d'autres distributions versés par les Émetteurs ou des tiers, et auxquels vous auriez droit;
- d'exercer les droits de souscription ou de conversion attachés aux Avoirs Digitaux;
- de demander la livraison physique de biens physiques si elle est envisagée par les termes des Avoirs Digitaux; et
- de demander l'exécution des obligations de l'Émetteur concerné selon les termes des Avoirs Digitaux (p. ex. une

obligation d'assurer la prestation d'un service, si elle est envisagée par les termes des Avoirs Digitaux).

Dès lors, vous reconnaissez que vous pouvez ne pas être en mesure de bénéficier pleinement des particularités d'Avoirs Digitaux spécifiques ou des droits attachés à des Avoirs Digitaux spécifiques, aussi longtemps que nous conservons lesdits Avoirs Digitaux en dépôt.

16.3. Nous ne sommes pas tenus de prendre une quelconque mesure pour demander le remboursement d'impôts pour votre compte.

16.4. Dans le cas où nous serions néanmoins prêts à exercer certains droits ou exécuter certains actes attachés aux Avoirs Digitaux, vous nous soumettrez des instructions conformément aux modalités que nous aurons fixées. En l'absence d'instructions de votre part, nous serons autorisés (sans y être tenus) à agir à notre entière appréciation en vue de protéger vos intérêts présumés.

17. EXÉCUTION DES ORDRES ET TRANSACTIONS SUR LES AVOIRS DIGITAUX

17.1. Nous exécutons les ordres de souscription, d'achat, de vente ou de Transfert des Avoirs Digitaux (« **Ordres** ») et réalisons ensuite les transactions sur les Avoirs Digitaux (« **Transactions** ») en notre propre nom, agissant en qualité de contrepartie sans risque (« **riskless principal** ») en vertu des Articles 425 et suivants du Code des obligations suisse, et pour votre compte et à vos seuls risques.

17.2. Nous nous réservons le droit de refuser des Ordres, y compris des demandes de modifications ou d'annulations d'Ordres. Nous pouvons notamment refuser d'exécuter des Ordres si votre Compte Yuh ne dispose pas de fonds suffisants ou si nous l'estimons raisonnable, p. ex. pour nous conformer aux Documents de l'Offre, aux stipulations de tout contrat entre nous et l'Émetteur ou un tiers actif en lien avec l'Offre, ou pour notre propre protection. Si nous estimons que des instructions manquent de clarté ou sont contradictoires, nous pouvons choisir de ne pas les exécuter jusqu'à ce que nous soyons convaincus que l'ambiguïté ou la contradiction a été levée. Nous pouvons refuser d'exécuter des instructions que nous estimons être contraires aux lois et réglementations applicables, ou autres exigences concernées, ou ne pas être clairement autorisées par celles-ci. Nous ne sommes pas tenus de communiquer les raisons pour lesquelles nous refusons de traiter un Ordre ou l'annulons.

- 17.3. Il n'existe aucune garantie ni assurance quelle qu'elle soit qu'un marché secondaire existe ou existera à l'avenir pour les Avoirs Digitaux, et nous ne nous engageons pas à agir en tant que teneur de marché (ou en une qualité similaire) concernant les Avoirs Digitaux. Sauf indication contraire précisée dans les Documents de Souscription, les Avoirs Digitaux ne seront ni négociés ni cotés sur un marché réglementé. Même si nous pouvons accepter d'assurer la prestation de certains services de courtage pour les Avoirs Digitaux, rien ne garantit que vous serez en mesure d'acquérir des Avoirs Digitaux supplémentaires via le Système ou de vendre les Avoirs Digitaux que vous avez acquis via le Système. En outre, même si des tiers ou des bourses ou marchés d'Avoirs Digitaux peuvent établir ou proposer des prix pour les Avoirs Digitaux, nous ne sommes pas tenus de proposer, dans le cadre du Service, l'exécution d'Ordres d'achat ou de vente des Avoirs Digitaux avec ces tiers, ou sur ces bourses ou marchés.
- 17.4. Les informations détaillées concernant le type d'Ordres qui peuvent être placés pour acquérir ou vendre des Avoirs Digitaux via le Système sont publiées sur notre site Internet et/ou dans le Système.
- 17.5. Sauf si le Système vous donne la possibilité de soumettre des instructions à cet égard, les Transactions saisies via le Système seront exécutées sur la plateforme de négoce, sur le marché (que le marché concerné soit ou non spécifiquement réglementé comme tel) ou avec la contrepartie que nous aurons choisie à notre entière appréciation.
- 17.6. Si nous acceptons d'exécuter un Ordre d'achat d'Avoirs Digitaux, nous serons en droit de débiter ou de bloquer un montant sur votre compte afin de couvrir le prix d'achat jusqu'au règlement de la Transaction.
- 17.7. Le règlement des Transferts et généralement des Transactions en Avoirs Digitaux peut nécessiter plus de temps que le cycle de règlement habituel des bourses réglementées ou autres marchés et plateformes de négoce. Après la soumission d'un Ordre, vous serez uniquement autorisé à annuler ou à retirer cet Ordre si nous estimons, à notre entière appréciation, que cette annulation ou ce retrait est possible, et n'est pas préjudiciable à nos intérêts ou aux vôtres et/ou au fonctionnement du Système.
- 17.8. Notre obligation à l'égard des Transactions (y compris en ce qui concerne les Avoirs Digitaux Transférés vers nos plateformes) est subordonnée à notre réception effective des fonds concernés ou, dans le cas des Avoirs Digitaux, à la réception des Avoirs Digitaux concernés (accompagnés d'un nombre de confirmations suffisantes) sur une ARD exploitée ou contrôlée par nous ou un Sous-dépositaire, même si les crédits ou débits associés à ces fonds ou Avoirs Digitaux figuraient déjà sur votre Compte Yuh avant le règlement effectif. Nous sommes autorisés à annuler à tout moment des écritures sur votre Compte Yuh pour lesquelles aucun règlement n'a eu lieu ou ne doit avoir lieu.
- 17.9. Notre capacité à exécuter des Transactions peut être limitée par les termes des Avoirs Digitaux, le Contrat Intelligent les régissant et/ou les termes de l'Offre. En particulier, l'Émetteur peut avoir placé des limitations temporaires ou permanentes au Transfert des Avoirs Digitaux ou aux Transactions les concernant. Ces limitations peuvent inclure des procédures de «whitelisting», aux termes desquelles seuls les investisseurs ayant passé avec succès les vérifications de lutte contre le blanchiment d'argent / KYC seront en mesure de Transférer ou de recevoir des Avoirs Digitaux. Les limitations peuvent également inclure des blocages initiaux (lock-ups) ou gels (freezes) temporaires.
- ## 18. RENONCIATION AU SECRET BANCAIRE
- 18.1. **Vous nous autorisez expressément à divulguer votre nom et toute autre information relative à la relation d'affaires entre vous et la Banque à l'Émetteur, aux personnes ou entités qui, de notre avis raisonnable, exploitent ou contrôlent les ARD Externes vers ou depuis lesquelles vous nous avez demandé d'initier les Transferts, et aux dépositaires tiers** (y compris toute information concernant l'ayant droit économique de votre Compte Yuh), en particulier, sans s'y limiter :
- a) si nous estimons raisonnablement que cette divulgation est prescrite par une loi ou une réglementation applicable à nous ou à vous, ou par un ordre reçu d'une autorité ou d'un organisme d'autorégulation, à l'Émetteur et/ou à l'Offre ;
 - b) comme cela peut être décrit dans les Documents de l'Offre ou dans les Documents de Souscription ;
 - c) dans la mesure nécessaire à l'exécution de nos obligations au titre du présent Contrat, y compris pour traiter les Transferts et procéder à toutes les vérifications y afférentes ;
 - d) si vous contrevenez à l'une de vos obligations au titre du présent Contrat ; et/ou

e) si nous devons faire valoir nos droits au titre du présent Contrat et/ou nous protéger contre des réclamations de tiers.

18.2. À cette fin, vous nous déchargez expressément par les présentes, ainsi que nos administrateurs, dirigeants, employés, représentants et mandataires de toute obligation de secret ou de confidentialité au titre du droit suisse ou de toute autre loi applicable qui pourrait, à défaut, empêcher la divulgation de ces informations.

19. TRAITEMENT DES HARD FORKS ET DES ÉVÉNEMENTS SIMILAIRES

19.1. Tout désaccord entre les parties prenantes d'un Registre Décentralisé peut entraîner la scission d'un Avoir Digital donné en deux ou plusieurs versions incompatibles (un tel événement étant désigné comme un « **Hard Fork** »). Le traitement des Hard Forks et des événements similaires (y compris les « airdrops » et autres événements d'allocation d'Avoirs Digitaux) est incertain d'un point de vue juridique et pratique. Les Hard Forks peuvent en particulier entraîner la duplication des Avoirs Digitaux, à savoir qu'une version des Avoirs Digitaux restera sur une version spécifique du Registre Décentralisé et l'autre version des Avoirs Digitaux sera négociée sur une autre version du même Registre Décentralisé. Dans un tel cas, l'Émetteur des Avoirs Digitaux est censé déterminer la version du Registre Décentralisé qui est soutenue. Notre politique actuelle à l'égard des Hard Forks et autres événements similaires est disponible sur le Système, et peut être modifiée et mise à jour à tout moment sans préavis.

19.2. Vous reconnaissez que vous pouvez ne pas être en mesure de bénéficier d'un Hard Fork ou d'événements similaires (y compris les « airdrops » et autres événements d'allocation d'Avoirs Digitaux). Nous pouvons également ne pas être en mesure (et n'avons pas l'obligation) de soutenir les deux versions d'un Registre Décentralisé. En fonction de la décision de l'Émetteur, **vous pouvez ne pas être en mesure d'exiger la version des Avoirs Digitaux qui est soutenue par l'Émetteur**. Ceci pourrait entraîner la perte totale de la valeur des Avoirs Digitaux détenus sur votre Compte Yuh dans la mesure où ils ne sont plus soutenus par leur Émetteur. Sous réserve de notre politique concernant ces événements visés à la clause 19.1, nous nous efforcerons au mieux de prendre toute mesure raisonnable d'un point de vue commercial concernant un Hard Fork ou des événements similaires, tel que nous l'estimerons approprié pour faire en sorte que vous ne subissiez pas de répercussions défavorables en résultant.

Nonobstant ce qui précède, **vous ne disposez d'aucun droit de recours contre nous en lien avec les Hard Forks et les événements similaires**.

19.3. En cas de Hard Fork ou d'événement similaire, nous pouvons exiger que vous nous fournissiez les données relatives au Transfert afin de nous permettre de Transférer certains Avoirs Digitaux vers une ARD Externe, à vos seuls risques.

20. RÉPARTITION DES RISQUES

20.1. L'utilisation du Service comporte des risques importants que vous devez connaître et accepter avant d'accéder au Service. En utilisant le Service, vous reconnaissez et acceptez les risques décrits dans la notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux, disponible sur le Site Web Yuh (la « Notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux »), qui peut être mise à jour ou complétée à tout moment. La Notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux est jointe aux présentes et fait partie intégrante du présent Contrat.

20.2. **VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS AUX TRANSACTIONS SUR LES AVOIRS DIGITAUX**, y compris le risque de contrepartie (c'est-à-dire la solvabilité de la Banque en tant que dépositaire et/ou la solvabilité de tout Sous-dépositaire), le risque que l'Émetteur n'exécute pas ses obligations, le risque de change (selon votre devise de référence et la devise ou cryptomonnaie dans laquelle les Avoirs Digitaux peuvent être acquis), le risque de règlement, tous les risques décrits dans la Notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux, que vous reconnaissez avoir reçue, lue et comprise.

20.3. Les Documents de l'Offre peuvent contenir des informations et avertissements sur les risques concernant les Avoirs Digitaux ou les Émetteurs. Ces informations et avertissements sur les risques sont importants et vous devez les examiner attentivement avant tout investissement dans les Avoirs Digitaux. En nous donnant pour instruction d'exécuter des Transactions au titre du présent Contrat, vous déclarez et gardez que vous avez compris et accepté tous les risques relatifs à ces Transactions, qui peuvent être décrits dans le présent Contrat, les Documents de l'Offre, les Documents de Souscription et/ou dans la Notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux.

21. ABSENCE D'OFFRE OU DE CONSEIL

21.1. Vous êtes conscient que nous n'avons aucune connaissance

de votre situation personnelle, et en particulier de votre situation financière, ou n'en avons que partiellement connaissance. Le fait que nous acceptions d'exécuter une Transaction ne signifie pas que nous recommandons cette Transaction ou considérons cette Transaction comme étant appropriée ou adaptée pour vous compte tenu de votre situation personnelle. Nous n'examinons pas la pertinence et/ou l'adéquation des Transactions que vous initiez. Nous ne donnons pas de conseils en matière d'investissement ou d'ordre juridique ou fiscal et ne déclarons pas que le Service est adéquat pour vous. Toutes vos décisions d'investissement seront basées exclusivement sur votre propre évaluation de votre situation financière et de vos objectifs d'investissement, ainsi que sur votre interprétation personnelle des informations mises à disposition. Vous êtes seul responsable de ces décisions.

21.2. Vous devez examiner en détail votre situation personnelle (en particulier votre situation financière et votre situation fiscale), votre tolérance au risque, vos objectifs d'investissement et d'autres circonstances pertinentes pour évaluer si l'acquisition ou la vente d'Avoirs Digitaux est appropriée pour vous. Vous devez investir uniquement dans des Avoirs Digitaux que vous pouvez vous permettre de perdre sans avoir à modifier votre niveau de vie et vous devrez cesser d'utiliser le Service si votre situation personnelle ne le permet plus. Vous comprenez que vous ne devez pas exécuter de Transactions si vous êtes à la recherche d'un rendement régulier ou sûr. Vous reconnaissez également que les Transactions ne conviennent pas aux avoirs destinés à la retraite.

22. LIMITATIONS ET RESTRICTIONS

22.1. Si, en raison de votre domicile ou pour toute autre raison, vous êtes soumis à une réglementation étrangère interdisant ou restreignant l'accès au Service, vous n'êtes pas autorisé à accéder au Service ni à l'utiliser. De manière plus générale, nous n'offrons pas le Service dans un pays ou une juridiction où une telle offre ou disponibilité serait considérée comme illégale ou enfreindrait une loi ou une réglementation applicable ou qui nous obligerait à amender le présent Contrat ou à modifier, partiellement ou entièrement, le Service de quelque manière que ce soit ou à effectuer une demande d'autorisation complémentaire ou prendre des mesures supplémentaires à l'égard d'une autorité gouvernementale, réglementaire ou juridique (individuellement, une « **Jurisdiction Exclue** »). Le Service ne vous est pas proposé si vous résidez dans une Jurisdiction Exclue ou êtes soumis aux lois ou aux réglementations

de celle-ci. Nous n'effectuons pas de veille des lois et réglementations de votre pays de résidence et/ou du pays à partir duquel vous accédez au Service. Il vous incombe de vous conformer à ces lois et réglementations avant d'utiliser le Service et de nous indiquer si ce pays est une Jurisdiction Exclue.

22.2. En cas de perturbation du marché ou de Force Majeure, nous pouvons suspendre l'accès au Service ou empêcher de réaliser toute opération via le Service. À la suite d'un tel événement, vous reconnaissez que les prix du marché en vigueur peuvent différer considérablement des prix disponibles avant cet événement. Si, dans le cadre d'une Transaction, vous avez accepté un prix offert par nous qui était erroné, nous nous réservons le droit d'appliquer les corrections nécessaires et de revoir votre Transaction en conséquence (y compris l'application d'un prix correct) ou d'annuler la Transaction et de rembourser l'éventuel montant reçu, et ne pouvons en être tenus pour responsables. Vous acceptez par les présentes toute correction dudit prix lorsque nous avons effectué une correction prenant en compte le prix valable au moment de l'erreur. Nous pourrions en particulier corriger un prix erroné en cas de perturbation du marché ou de Force Majeure, y compris dans des situations extraordinaires échappant à notre contrôle, telles que, notamment, l'absence de liquidité, une volatilité très élevée, des erreurs dans les flux fournis par un Fournisseur de Liquidité et/ou des informations erronées fournies par des tiers.

23. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

23.1. **TOUTE RESPONSABILITÉ DE LA BANQUE EN CAS DE PERTES OU DE DOMMAGES, DIRECTS OU INDIRECTS, EST EXCLUE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, y compris en cas de pertes ou de dommages résultant (i) de l'accès au Site Web Yuh ou au Service, (ii) de l'utilisation des informations et services disponibles sur le Site Web Yuh ou l'App Yuh (y compris le Service), (iii) de l'impossibilité d'accéder aux informations ou services disponibles sur le Site Web Yuh ou l'App Yuh (y compris le Service) ou de les utiliser, (iv) de l'indisponibilité des prix des Avoirs Digitaux, ou du caractère inapproprié de certains prix, (v) des erreurs ou des dysfonctionnements de systèmes, matériels ou logiciels de tiers, et/ou (vi) de tout Événement de Perte et/ou des situations de Force Majeure.**

23.2. Si le Système n'est pas disponible (p. ex. en raison de problèmes techniques), **vous devez prendre les mesures**

appropriées pour réduire toute perte ou tout dommage, par exemple en appelant notre Customer Care Center. Nous n'assumons aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir en raison du non-respect des mesures énoncées ci-dessus.

23.3. **Vous vous engagez à nous couvrir et à nous dégager de toute responsabilité en cas de dettes, dommages, pertes, coûts ou frais (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) que nous pourrions encourir ou subir en conséquence d'une mesure que nous aurons prise dans le cadre de l'exécution d'un Ordre reçu de vous au titre des présentes, en particulier en conséquence:**

- a) **d'une violation par vous de l'une des déclarations et/ou garanties (en particulier celles énoncées dans le présent Contrat, les Documents de Souscription et/ou les Documents de l'Offre); ou**
- b) **d'une négligence, fraude ou faute intentionnelle de votre part.**

24. DISPOSITIONS DIVERSES

24.1. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent Contrat et qui ne sont pas autrement définis ont la signification qui leur est attribuée dans la documentation relative au Compte Yuh.

24.2. Nous pouvons à tout moment modifier l'étendue du Service et/ou définir les termes et les conditions d'utilisation du Service ou d'accès à celui-ci, notamment:

- les Offres auxquelles vous pouvez participer;
- les montants minimaux et maximaux de la Contribution et des autres Transactions;
- les volumes minimaux et maximaux;
- le nombre maximum d'Ordres; et
- le nombre maximum de Transactions.

24.3. Nous pouvons modifier les stipulations du présent Contrat à tout moment conformément aux Conditions Générales de votre Compte Yuh.

24.4. En cas de suppression du Service et/ou de résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit, conformément aux Conditions Générales de votre Compte Yuh, vous devez nous transmettre les données relatives au Transfert concernant une ou plusieurs ARD Externes. Nous serons en droit de Transférer tous vos Avoirs

Digitaux vers lesdites ARD. **Si vous refusez ou omettez de fournir les données relatives au Transfert en temps opportun, nous serons en droit de Transférer les Avoirs Digitaux reçus d'une ARD Externe (déduction faite des frais ou coûts du Transfert) vers une ARD Externe vers ou depuis laquelle vous avez Transféré des Avoirs Digitaux en utilisant le Service (autre que les ARD Externes que vous nous avez expressément demandé par écrit de ne pas utiliser pour les Transferts).** Si nous décidons à notre entière appréciation qu'un Transfert vers l'une de vos ARD n'est pas possible pour quelque raison que ce soit, nous pourrions exiger que vous vendiez l'intégralité des Avoirs Digitaux sur le Compte Yuh dans un délai prescrit. Si vous ne vendez pas les Avoirs Digitaux avant la date limite fixée, nous serons en droit de vendre lesdits Avoirs Digitaux pour votre compte à notre entière appréciation.

24.5. Le présent Contrat s'applique en sus des documents relatifs au Compte Yuh, y compris notamment, les Conditions Générales de votre Compte Yuh, ainsi que d'autres accords ou clauses faisant partie de votre relation avec nous concernant votre Compte Yuh. Le présent Contrat prévaut en cas de conflit avec les conditions susmentionnées.

24.6. Le présent Contrat est exclusivement régi par le droit matériel suisse. Le lieu d'exécution et la juridiction compétente exclusive concernant tous les litiges en lien avec le présent Contrat est Gland, Suisse. Toutefois, nous nous réservons le droit de porter toute action en justice à votre encontre devant les tribunaux compétents de votre lieu de résidence ou toute autre autorité compétente, le droit suisse restant exclusivement applicable.



NOTICE SUR LES RISQUES RELATIFS AUX AVOIRS DIGITAUX

Cette notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux fournit une description de certains risques associés au Service et aux Avoirs Digitaux, mais **NE RÉVÈLE PAS NI N'EXPLIQUE L'INTÉGRALITÉ DES RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LES AVOIRS DIGITAUX ET/OU À L'UTILISATION DU SERVICE**. D'autres risques qui ne sont pas prévus ou identifiés dans le Contrat relatif aux Avoirs Digitaux ou dans cette Notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux peuvent exister. **NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT DE PRENDRE CONSEIL AUPRÈS D'UN CONSEILLER PROFESSIONNEL AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION D'INVESTISSEMENT.**

1. INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

- 1.1. Toutes les informations sur les risques et avertissements similaires énoncés dans les Documents de l'Offre et/ou les Documents de Souscription sont incorporés aux présentes par référence.
- 1.2. Les termes commençant par une majuscule utilisés dans la présente Notice sur les risques relatifs aux Avoirs Digitaux et qui ne sont pas autrement définis ont la signification qui leur est attribuée dans le Contrat relatif aux Avoirs Digitaux et la documentation relative au Compte Yuh.

2. PROFIL DE RISQUE DES AVOIRS DIGITAUX

- 2.1. Les Avoirs Digitaux peuvent comprendre un nombre important de droits, de prétentions et/ou d'actifs, financiers et non financiers, y compris des droits et obligations que l'on ne retrouve habituellement pas dans les instruments des marchés financiers (traditionnels), notamment les titres de participation et titres à revenu fixe. **Les investisseurs souhaitant acquérir des Avoirs Digitaux doivent examiner attentivement les droits et obligations incorporés dans ceux-ci avant de prendre des décisions d'investissement.**
- 2.2. Les Avoirs Digitaux peuvent, par exemple, conférer à leurs détenteurs le droit de demander la prestation de services (p. ex. l'accès à des plateformes) ou servir de moyen de paiement. La juste valeur des Avoirs Digitaux peut en conséquence être extrêmement difficile à évaluer et peut finalement s'avérer très inférieure à celle prévue. Ceci peut en particulier être le cas pour les Avoirs Digitaux qui incorporent un droit à la fourniture de biens ou à la prestation de services, dans la mesure où de nombreux investisseurs dans ces Avoirs Digitaux n'ont guère besoin de ces biens ou services, mais acquièrent uniquement les

Avoirs Digitaux dans l'espoir de pouvoir les revendre et de réaliser un bénéfice.

- 2.3. Il est entendu que la valeur des Avoirs Digitaux provient principalement des droits qui y sont incorporés. Dans la mesure où vous pouvez ne pas être en mesure d'exercer ces droits, vous pouvez potentiellement tirer peu de bénéfices des Avoirs Digitaux tant que vous les détenez par notre intermédiaire. Vous pouvez, en particulier, ne pas être en mesure de saisir des opportunités, p. ex. racheter les Avoirs Digitaux et/ou payer les produits et/ou services offerts par l'Émetteur ou des tiers. Si nous n'offrons pas la possibilité d'exercer tout ou partie des droits incorporés dans les Avoirs Digitaux, vous pouvez être en mesure d'exercer ces droits uniquement en transférant en premier lieu les Avoirs Digitaux sur votre propre ARD. Ces transferts peuvent être soumis à des restrictions, détaillées dans le Contrat, les Documents de l'Offre/ou les Documents de Souscription.
- 2.4. En outre, les fonctionnalités techniques des Avoirs Digitaux (p. ex. la possibilité de les transférer, de créer de nouveaux Avoirs Digitaux, le nombre des décimales jusqu'auxquelles un Avoir Digital peut être négocié, etc.) dépend du Contrat Intelligent de l'Avoir Digital concerné. Les Contrats Intelligents sont des éléments de code informatique importants et leurs interactions avec le réseau du Registre Décentralisé concerné sont complexes. Les investisseurs doivent examiner et s'assurer qu'ils comprennent le fonctionnement des Contrats Intelligents concernés avant d'investir dans un Avoir Digital particulier.
- 2.5. Rien ne garantit que les Contrats Intelligents, ou même le réseau du Registre Décentralisé sur lequel ils opèrent, sont exempts de bogues ou fonctionneront selon les attentes de l'Émetteur ou des investisseurs. En outre, l'Émetteur d'un Avoir Digital peut conserver la possibilité de modifier, à tout moment, le code du Contrat Intelligent. En fonction des droits et obligations incorporés dans les Avoirs Digitaux, les Émetteurs ont un pouvoir discrétionnaire considérable pour gérer leurs Avoirs Digitaux et peuvent décider d'annuler les Avoirs Digitaux et les remplacer par d'autres formes de preuves ou par des certificats papier, par exemple. **Nous ne sommes pas tenus d'assurer la prestation de services de dépôt pour un Avoir Digital, un certificat papier ou tout autre élément qui remplace les Avoirs Digitaux.**

3. INCERTITUDE QUANT À LA QUALIFICATION LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE | TRAITEMENT EN CAS DE FAILLITE

3.1. Les Avoirs Digitaux n'existent que depuis quelques années et font l'objet d'un contrôle par différents organismes de réglementation en Suisse et dans le monde (p. ex. en rapport avec la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, à la fiscalité, à la protection des consommateurs, aux exigences en matière de publicité ou aux contrôles des capitaux, ainsi que la qualification en droit civil des Avoirs Digitaux). Les prochaines mesures légales ou réglementaires pourraient entraîner l'illégalité de certains Avoirs Digitaux, ou l'application de contrôles liés aux Transactions sur certains ou l'ensemble des Avoirs Digitaux, ainsi qu'à leur liquidité. De plus, les mécanismes de contrôle peuvent entraîner une augmentation significative des coûts de transaction des Avoirs Digitaux. **En utilisant le Service et en négociant des Avoirs Digitaux, vous assumez le risque lié à d'éventuelles actions en justice ou mesures réglementaires susceptibles d'avoir des répercussions sur des Avoirs Digitaux et/ou des Transactions.**

3.2. Le traitement des Avoirs Digitaux dans le cadre d'une faillite ou d'un événement similaire peut être soumis, dans un certain nombre de juridictions, à des incertitudes, car il n'existe pas ou peu de précédents judiciaires ou de pratiques publiées par les autorités de réglementation et les administrations de faillite en ce qui concerne les Avoirs Digitaux. Au regard du droit suisse, le fait de savoir si des Avoirs Digitaux que nous conservons en dépôt (directement ou par l'intermédiaire de Sous-dépositaires) pour votre compte peuvent être considérés comme des « valeurs déposées » au sens des articles 16 et 37d de la Loi sur les banques (LB) suisse et, par conséquent, être isolés en cas de faillite de la Banque, dépend d'un certain nombre de facteurs. Les pratiques réglementaires, les décisions judiciaires, les règles et normes comptables, ainsi que les fonctionnalités des Avoirs Digitaux et la façon dont le dépôt par nous ou par un Sous-dépositaire est exploité, peuvent influencer le traitement des Avoirs Digitaux en cas de faillite ou d'événement similaire. **Nous ne nous engageons pas à prendre toutes les mesures qui seraient nécessaires pour isoler les Avoirs Digitaux en cas de faillite de la Banque.**

3.3. Le fait que les Avoirs Digitaux soient isolés ou non en cas de faillite de la Banque devrait avoir un impact important sur vous :

a) Si les Avoirs Digitaux sont isolés, ils ne tomberont pas dans la masse de la faillite de la Banque et devront (au titre du droit suisse) vous être restitués.

b) Si les Avoirs Digitaux ne sont *pas* isolés, ils tomberont dans la masse de la faillite de la Banque. Dans un tel cas, vous serez considéré comme un créancier de la Banque et entrez en concurrence avec les autres créanciers. Même si vous pouvez, dans certains cas, bénéficier du régime de protection des déposants prévu par le droit suisse, **les Avoirs Digitaux ne pourront pas tous (voire aucun d'entre eux) être protégés par le régime de protection des déposants.**

3.4. Si les Avoirs Digitaux sont déposés auprès d'un Sous-dépositaire, le fait que les Avoirs Digitaux concernés soient isolés en cas de faillite du Sous-dépositaire peut également influencer votre situation. Même si la faillite d'un Sous-dépositaire est soumise aux lois, coutumes, règles et conventions applicables au Sous-dépositaire (qui peuvent ne pas relever du droit suisse), **l'absence d'isolement des Avoirs Digitaux devrait rendre la récupération des Avoirs Digitaux concernés beaucoup plus difficile.** Dans un tel cas, conformément au Contrat, nous (i) ne saurions être tenus pour responsables des pertes directement ou indirectement imputables à l'insolvabilité ou la faillite, ou tout événement similaire, affectant le Sous-dépositaire concerné, et (ii) pouvons vous céder tout droit de recours contre le Sous-dépositaire pour la restitution des Avoirs Digitaux (ou le remboursement de leur valeur d'échange), dans la mesure où un tel droit de recours existe et peut vous être cédé librement.

4. STATUT DES ÉMETTEURS : DIVULGATION LIMITÉE ET RÉGLEMENTATION

4.1. Les Avoirs Digitaux peuvent ne pas être cotés sur une bourse de valeurs mobilières et leur Émetteur peut en conséquence ne pas être soumis au régime applicable aux sociétés cotées. **Les Émetteurs des Avoirs Digitaux peuvent ne pas être soumis à un certain nombre de règles importantes visant à protéger les investisseurs.** En particulier, les Émetteurs peuvent ne pas être soumis à l'obligation :

- de publier leurs comptes conformément à une norme comptable reconnue ;
- de publier leurs comptes trimestriels ou semestriels ;
- d'informer le public dès la survenance d'événements susceptibles d'affecter le prix des Avoirs Digitaux ; et
- de divulguer les transactions effectuées par des initiés d'une société (p. ex. la direction de l'Émetteur).

4.2. Dans la mesure où les Avoirs Digitaux peuvent ne pas être cotés ni admis à la négociation sur une bourse réglementée,

un système de négociation multilatéral, organisé ou autre, ils peuvent ne pas être soumis à la réglementation relative au délit d'initié et à la manipulation de marché. En conséquence, le marché des Avoirs Digitaux (dans l'éventualité où un tel marché se développe) peut-être plus exposé à la fraude ou au délit d'initié.

5. QUESTION RELATIVE À L'ÉVALUATION | VOLATILITÉ | ABSENCE DE LIQUIDITÉ OU LIQUIDITÉ LIMITÉE

- 5.1. La valeur des Avoirs Digitaux peut changer significativement (même sur une base intra journalière) et les fluctuations du prix des Avoirs Digitaux peuvent être imprévisibles.
- 5.2. Alors que la volatilité de la valeur des Avoirs Digitaux est (perçue comme) élevée, l'évolution et les progrès des techniques, la fraude, le vol, les cyberattaques et les modifications réglementaires, entre autres, peuvent davantage augmenter la volatilité – élevant le potentiel de gains et de pertes d'investissement. En outre, les Avoirs Digitaux ne bénéficient pas de l'historique d'autres instruments financiers, devises ou marchandises, comme l'or qui pourrait indiquer si les niveaux actuels de volatilité sont typiques ou atypiques.
- 5.3. Les investissements dans les Avoirs Digitaux et dans les cryptomonnaies sont considérés être des placements **hautement spéculatifs**. Les Avoirs Digitaux et les cryptomonnaies sont soumis à une **volatilité élevée**, c'est-à-dire que le prix des Avoirs Digitaux ou des cryptomonnaies peut rapidement fluctuer à la hausse comme à la baisse au cours d'une même journée. Les mouvements du marché des Avoirs Digitaux et des cryptomonnaies sont imprévisibles. Vous reconnaissez que les Avoirs Digitaux et cryptomonnaies peuvent ne pas être contrôlés par des autorités ou organismes, comme les banques centrales et qu'en conséquence, il est possible qu'aucun(e) autorité ou organisme n'intervienne afin de stabiliser la valeur des Avoirs Digitaux ou des cryptomonnaies et/ou empêcher ou atténuer des évolutions de prix irrationnelles. **L'achat ou la vente des Avoirs Digitaux comporte un risque de perte substantielle ou totale. Vous reconnaissez et convenez que vous accédez au Service et l'utilisez à vos propres risques.**
- 5.4. Les investissements dans les Avoirs Digitaux en général et dans les cryptomonnaies en particulier sont susceptibles d'être l'objet de bulles irrationnelles ou de perte de confiance, ce qui peut donner lieu à un effondrement de la demande par rapport à l'offre, p. ex. en raison de changements inattendus imposés par les développeurs de

logiciels ou d'autres intervenants, d'une mesure répressive prise par un gouvernement, de la création d'Avoirs Digitaux alternatifs concurrents de qualité supérieure ou d'une spirale déflationniste / inflationniste. La confiance pourrait également être entamée par des problèmes techniques, par exemple si des quantités importantes d'Avoirs Digitaux venaient à être perdues ou volées ou bien si des pirates informatiques ou des instances gouvernementales empêchaient les règlements des transactions.

- 5.5. **Le marché des Avoirs Digitaux concernés peut connaître des périodes de baisse de liquidité, voire des périodes d'illiquidité.** Les prix que nous vous proposons via le Système pour l'achat ou la vente des Avoirs Digitaux sont basés sur des flux alimentés par un ou plusieurs Fournisseurs de Liquidité. **Un seul Fournisseur de Liquidité peut constituer l'unique source de liquidité pour les activités de négoce des Avoirs Digitaux via le Système, ce qui génère un risque d'illiquidité plus élevé. Si nous ne sommes pas en mesure de négocier les Avoirs Digitaux à un moment donné ou de manière permanente (si nous n'avons pas trouvé de marché, de plateforme de négoce ou de contrepartie appropriée pour négocier les Avoirs Digitaux), vous ne pourrez pas acheter ou vendre d'Avoirs Digitaux.** De plus, une liquidité plus faible peut entraîner des fluctuations de prix très rapides et incontrôlées, des écarts plus importants et/ou des taux de rejets plus élevés. Dans certaines conditions de marché, vous êtes susceptible d'être confronté à la difficulté voire à l'impossibilité de liquider une position. Cela peut se produire, par exemple, dans le cas d'une liquidité insuffisante sur le marché nous empêchant (a) de vous fournir des prix pour l'achat ou la vente des Avoirs Digitaux et/ou (b) d'exécuter des Ordres ou des Transactions. Votre capacité à acheter ou à vendre des Avoirs Digitaux ainsi qu'à comparer les prix des Avoirs Digitaux peut par conséquent être limitée.
- ## 6. INTERDÉPENDANCE AVEC LES CRYPTOMONNAIES | RISQUES TECHNOLOGIQUES
- 6.1. Les Avoirs Digitaux sont des instruments qui se fondent sur la technologie du Registre Décentralisé pour leur enregistrement et transfert. L'acquisition des Avoirs Digitaux et leur transfert sur un Registre Décentralisé peuvent être soumis à des frais payables en cryptomonnaies. Les Avoirs Digitaux ont dès lors habituellement une relation d'interdépendance avec les cryptomonnaies.
 - 6.2. La technologie du Registre Décentralisé, sur lequel le fonctionnement des Avoirs Digitaux et des cryptomonnaies

est basé, se trouve encore en phase initiale et les pratiques de référence sont encore en cours de définition et de mise en œuvre. La technologie du Registre Décentralisé devrait connaître d'importants changements à l'avenir. Les avancées technologiques en matière de cryptographie, de décryptage de code ou d'informatique quantique, etc., peuvent compromettre la sécurité des Avoirs Digitaux et des cryptomonnaies. De plus, des technologies alternatives à certaines cryptomonnaies pourraient être mises en place, rendant la cryptomonnaie concernée moins intéressante ou obsolète. Si les Avoirs Digitaux sont négociés sur un Registre Décentralisé qui devient moins intéressant ou obsolète, le prix et la liquidité des Avoirs Digitaux pourraient en être négativement affectés.

6.3. Le fonctionnement des Avoirs Digitaux et des cryptomonnaies repose sur des logiciels libres. Les développeurs de ces logiciels libres ne sont pas employés ou contrôlés par nous ou les Sous-dépositaires. Les développeurs de logiciels peuvent introduire des failles et des erreurs de programmation dans le logiciel libre ou arrêter de développer le logiciel libre (éventuellement lors d'une étape critique où une mise à jour de sécurité est requise), exposant les Avoirs Digitaux ou les cryptomonnaies à des failles, des erreurs de programmation, des menaces de fraude, des vols et des attaques informatiques.

6.4. Les réseaux du Registre Décentralisé ont connu une augmentation du nombre de transactions au cours des dernières années. Le nombre croissant de transactions, couplé à l'incapacité à mettre en œuvre des modifications à la technologie du Registre Décentralisé, peut se traduire par une prolongation du temps d'exécution des Transactions (potentiellement plusieurs jours pouvant être nécessaires pour vérifier une transaction en Avoirs Digitaux) et/ou une augmentation significative des frais de transaction versés aux « mineurs » dans le cadre de l'exécution des transactions en Avoirs Digitaux. De tels événements peuvent limiter notre capacité à exécuter les Transactions et entraîner une augmentation des frais.

6.5. Étant donné qu'il pourrait ne pas exister d'organisme central (p. ex. une banque centrale ou un organisme gouvernemental) supervisant le développement de la technologie du Registre Décentralisé, le fonctionnement des Registres Décentralisés, ainsi que les améliorations apportées ultérieurement à ce fonctionnement (p. ex. la capacité à augmenter le nombre de transactions, à réduire le temps d'exécution, à abaisser les frais de transaction, à mettre en œuvre des mises à jour de sécurité), s'appuie sur la collaboration et le consensus des différentes parties prenantes, entre autres, les développeurs améliorant le

logiciel libre relatif aux cryptomonnaies ou les « mineurs » facilitant le traitement des transactions. Tout désaccord entre les parties prenantes peut entraîner un Hard Fork. Les Hard Forks peuvent entraîner une instabilité d'une version spécifique d'un Registre Décentralisé donné. En outre, les Hard Forks, ou la menace d'un Hard Fork éventuel, peuvent entraver l'établissement d'Avoirs Digitaux comme alternative viable au mode de négociation traditionnel d'avoires. Les Hard Forks, ou la potentialité d'un Hard Fork, peuvent limiter notre capacité à exécuter les Transactions et entraîner une augmentation des frais.

6.6. Compte tenu de leurs caractéristiques particulières (p. ex. le fait qu'ils n'existent que virtuellement sur un réseau d'ordinateurs, que les transactions en Avoirs Digitaux ne sont généralement pas réversibles et qu'elles sont effectuées de manière anonyme), les Avoirs Digitaux sont des cibles privilégiées de fraudes, de vols et d'attaques informatiques. Différentes tactiques ont été développées (ou des failles identifiées) pour dérober des Avoirs Digitaux ou perturber la technologie du Registre Décentralisé, p. ex. l'« attaque à 51% » où des personnes ayant des intentions malveillantes peuvent prendre le contrôle d'un réseau du Registre Décentralisé en fournissant 51 % de la puissance des ordinateurs du réseau du Registre Décentralisé concerné, ou « l'attaque par déni de service » où des personnes ayant des intentions malveillantes tentent de rendre les ressources du réseau du Registre Décentralisé concerné indisponibles en le submergeant de requêtes de service. Vous êtes directement exposé aux fraudes, aux vols et aux attaques informatiques pour les raisons suivantes: (i) toute perte médiatisée résultant de ce type d'événements (p. ex. la faillite en février 2014 de Mt. Gox, la plus grande plateforme de cryptomonnaies à l'époque) peut faire naître des doutes quant à l'avenir à long terme des Avoirs Digitaux et entraver l'établissement d'Avoirs Digitaux comme un moyen accepté pour représenter des avoirs, et peut accroître la volatilité et l'illiquidité des Avoirs Digitaux concernés; (ii) tel que prévu dans la clause 11.1 du Contrat, vous supporterez seul toute perte résultant d'un Événement de Perte.

6.7. Les Avoirs Digitaux et les cryptomonnaies n'existent que virtuellement sur un réseau informatique et n'ont pas d'équivalent physique. La détermination d'une valeur pour les Avoirs Digitaux pose des difficultés, car leur valeur dépend des attentes ainsi que de la confiance placée dans la capacité des cryptomonnaies à être utilisées pour des futures transactions de paiement et comme moyen d'échange. Une volatilité continuellement élevée, les évolutions et les avancées technologiques, les fraudes, les vols et les attaques informatiques, ainsi



que les changements réglementaires, entre autres, pourraient entraver l'établissement des cryptomonnaies comme moyen d'échange accepté à long terme, leur enlevant potentiellement toute valeur. Considérant la relation d'interdépendance entre les Avoirs Digitaux et les cryptomonnaies, ceci pourrait affecter le prix et la liquidité des Avoirs Digitaux.

7. CONFIDENTIALITÉ | NATURE PUBLIQUE DES REGISTRES DÉCENTRALISÉS

- 7.1. Les investisseurs doivent savoir que le Transfert, l'achat et la vente d'Avoirs Digitaux peuvent être enregistrés dans un Registre Décentralisé public et qu'ils peuvent donc être visibles par le public.
- 7.2. Les Registres Décentralisés sur lesquels les Avoirs Digitaux sont émis et/ou enregistrés ne sont ni la propriété de la Banque ou des Sous-dépositaires ni sous leur contrôle. Les informations disponibles sur les Registres Décentralisés correspondants peuvent être traitées, exploitées ou utilisées à mauvais escient par des tiers, y compris de manière imprévisible.